

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 069-2016
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.290

Déposée le: 15.03.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: de Meuron (Thun, Les Verts) (porte-parole)
Müller (Langenthal, PS)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Acquisition d'une pumptrack mobile pour les communes

Le Conseil-exécutif est chargé d'envisager l'acquisition d'une *pumptrack* mobile qui serait ensuite louée aux communes.

Développement :

D'après l'étude de l'Office fédéral du sport (OFSP) « Sport Suisse 2008 », le cyclisme est le sport le plus populaire dans notre pays. Pourtant, et c'est un fait connu, bien des enfants et des adolescents ont du mal avec le vélo : conserver l'équilibre, regarder en arrière, tendre le bras pour indiquer un changement de direction sont des mouvements complexes qui exigent un gros effort de coordination. La *pumptrack* est l'endroit idéal pour s'y exercer en s'amusant. L'entraînement sur ce type de piste développe en outre la force et l'endurance. Il peut servir de base à toutes les disciplines cyclistes et donne de l'assurance aux jeunes pour se déplacer à vélo dans la circulation.

Les communes ont rarement les infrastructures permettant cet entraînement. Les *pumptracks* mobiles sont une bonne solution pour combler ce manque. Il s'agit d'une piste comportant bos-

ses et virages pour les cyclistes de 7 à 77 ans, débutants ou expérimentés, et permettant la pratique d'innombrables exercices. La piste peut être un simple circuit en boucle ou une installation beaucoup plus complexe. La *pumptrack* mobile peut être installée temporairement pour une semaine de projet ou une autre manifestation dans un environnement adapté. Toute commune dispose d'un emplacement de ce genre, la piste est rapidement montée et facile à transporter. D'autres cantons ont déjà compris les avantages qu'offre ce type d'installation : l'office du sport du canton de Soleure proposera dès ce printemps une *pumptrack* mobile qui pourra être louée à des conditions très avantageuses (simple paiement du transport) par les écoles (communes). La seule contrainte pour les communes, c'est de mettre à disposition deux ou trois personnes pendant environ trois heures pour monter et démonter l'installation ainsi qu'un terrain plat et dur (trottoir, asphalte ou gazon, d'une surface de 12 m par 15 environ).

La piste peut être empruntée en VTT, planche à roulettes, BMX, trottinette, skate et rollers en ligne. Coordination, équilibre, adresse et force sont les qualités nécessaires. Plus on s'améliore, plus les exigences s'accroissent. Le défi est proportionnel aux progrès accomplis : on ne se lasse jamais de la *pumptrack* !